



Appartement et maison en commun

Par **stefszolo**, le **28/07/2014** à **09:40**

je possède un appartement que je vais mettre en location. je vis actuellement avec mon compagnon qui a une maison.

je voulais savoir pour la suite quant aux différents droits concernant les prêts successifs, qui paye quoi, comment ?

on paye chacun un prêt.

à l'avenir on voudrait mettre en commun nos biens. doit-on payer chacun notre prêt à part, doit-on tout mettre en commun déjà ? et après ?

pour l'instant, on partage les frais de courses, de charges.

qu'est-ce qui est le mieux, à savoir qu'il a un fils.

merci, en espérant que mon charabia soit compréhensif.

Par **janus2fr**, le **28/07/2014** à **14:05**

Bonjour,

Chaque bien appartient à son propriétaire. Une "mise en commun" imposerait une vente ou une donation d'une partie du bien à l'autre.